



BOSTIK 1220

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : BOSTIK 1220
Code : 503010/2/4
Type de produit : Liquide.
Utilisation de la substance/du mélange : Adhésif.
Producteur : BOSTIK SA
 LA DEFENSE 6
 16/32 Rue Henri Regnault
 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex
 FRANCE
Telephone no. : + 33 (0) 1 47 96 94 65
N° de fax : + 33 (0) 1 47 96 96 90
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sds.box-fr@bostik.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11
 Xi; R36
 R66, R67
Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.
Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange
Nature du produit : Adhésif.

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
butanone	78-93-3	> 50	201-159-0	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R66, R67
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
composés halogénés
Poussière et fumées
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
- Stocker entre les températures suivantes: °C et °C

Matériaux d'emballage

- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants

butanone

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes

VLE: 900 mg/m³ 15 minute(s).

VLE: 300 ppm 15 minute(s).

VME: 600 mg/m³ 8 heure(s).

VME: 200 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser le système de ventilation par aspiration locale ou manipuler dans une enceinte ventilée. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

- État physique** : Liquide. [Liquide visqueux.]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Caractéristique.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition** : 79°C (174,2°F)
- Point d'éclair** : Coupe fermée: -6°C (21,2°F)
- Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 1,8%
Seuil maximal: 11,5%
- Pression de vapeur** : <110 kPa (<825 mm Hg)
- Masse volumique** : 0,9 g/cm³ [23°C (73,4°F)]
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: acétone.
Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- Matières à éviter** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
butanone	DL50 Cutané	Lapin	6480 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	607 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2737 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	23500 mg/m ³	8 heures

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Date d'édition/Date de : 14/04/2010.

révision

Quick-FDS [15618-70043-02897-016451] - 2010-10-04 - 19:27:23

Page 4 de 7

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

Organes cibles : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le système nerveux périphérique, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
butanone	-	Aiguë CE50 5091000 à 6440000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - LARVAE - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 >400 ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 8 à 15 mm	96 heures
	-	Aiguë CL50 5600000 ug/L Eau douce	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis - Adult	96 heures
	-	Aiguë CL50 3220000 à 3320000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours -	96 heures

Date d'édition/Date de révision : 14/04/2010.

Page 5 de 7

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

22 mm - 0,167 g

- Aiguë CL50 >520000 ug/L Eau douce Daphnie - Water flea - 48 heures
Daphnia magna - <=24 heures
- Chronique NOEC 400 ppm Eau de mer Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 8 à 15 mm 96 heures
- Chronique NOEC <70000 ug/L Eau douce Daphnie - Water flea - 48 heures
Daphnia magna - <=24 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.





Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		Numéro d'identification du danger 33 Quantité limitée LQ7 Disposition spéciale : 640H
Classe ADN/ADNR	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-
Classe IMDG	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	II		Emergency schedules (EmS) F-E, S-D
Classe IATA	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 60 L Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 220 L

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Facilement inflammable, Irritant

Date d'édition/Date de révision : 14/04/2010.

Page 6 de 7

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Phrases de risque	: R11- Facilement inflammable. R36- Irritant pour les yeux. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Conseils de prudence	: S2- Conserver hors de la portée des enfants. S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S33- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. S37- Porter des gants appropriés. S60- Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Utilisation du produit	: Produit de consommation, Applications professionnelles.
Inventaire d'Europe	: Indéterminé.
Autres Réglementations UE	
Avertissement tactile de danger	: Oui, applicable.
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: butanone RG 84
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant

Historique

Date d'impression	: 14/04/2010.
Date d'édition/Date de révision	: 14/04/2010.
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure.
Version	: 1
Élaborée par	: Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.